



Prise de Travail sur Chantier, Prise de Travail à Domicile le nouveau miroir aux alouettes de la Direction de GRDF

Le 15 novembre, la direction nationale de GRDF a ouvert officiellement la négociation PTC (Prise de Travail sur Chantier) PTD (Prise de Travail à Domicile).

Elle dit s'appuyer sur un Retour d'Expérience COVID qu'elle sort du chapeau et ne prend même pas la peine de le présenter aux organisations syndicales. Selon elle, le bilan est globalement positif, et pour cause, elle omet de pointer tout ce qui pourrait être négatif dans la mise en œuvre...

Ce sont tout le mode d'organisation et le maillage territorial de l'entreprise qui sont remis en cause avec ce projet.

La délégation CGT dénonce que les organisations de travail palliatives mises en place pendant la crise sanitaire ont été utilisées comme laboratoires alors que la Direction avait clairement annoncé qu'elle ne le ferait pas. Elle a vendu du rêve aux agents afin qu'ils adhèrent aux concepts.

Deux organisations sont proposées et nous laissent perplexes sur ce qui sera, in fine, appliqué :

- ☞ La Prise de Travail à Domicile
- ☞ La Prise de Travail sur Chantier

Sur ce point, la CGT a des doutes quant au fait que les agents ont assimilé la distinction entre les deux :

- **Le premier** correspond à la pommade passée pendant plus d'un an et qui consiste à faire prendre le travail aux mêmes horaires que sur son site de travail et à rentrer à son domicile dès sa journée terminée. A cela s'ajoutent des autorisations pour transporter des tierces personnes dans le véhicule de service. Or, le national a confirmé que GRDF étant son « propre assureur », elle ne peut pas couvrir une personne extérieure en cas d'accident.
- **Le second**, beaucoup plus pernicieux, consiste à faire démarrer le 1er chantier à l'heure de prise de travail sur site. En clair, si je suis censé embaucher à 7h45 sur mon agence, je devrai me présenter à la même heure sur mon premier chantier ou face à mon premier client ! Bien évidemment, cela se reproduira en fin de journée (17h étant l'heure où je devrai quitter le chantier, le dernier client).



Partant de là, beaucoup de flou existe et existera quant à la distance entre le chantier et le domicile en faisant le parallèle avec le trajet habituel « domicile-travail ». **Selon la situation géographique des chantiers, cela risque de décaler régulièrement l'horaire de départ du domicile le matin et de retour le soir !**

La Direction met en avant les éventuelles économies que les agents pourraient réaliser en n'utilisant plus leur véhicule personnel pour aller au travail (usure du véhicule, carburant par exemple). Elle passe sous silence la possibilité que cela lui offrira **d'inclure plus de rendez-vous dans les tournées et, accessoirement, de réduire les effectifs.**

Edouard Sauvage, notre ancien Directeur Général, avait inclus la Prise de Travail sur Chantier dans sa feuille de route dès le début de l'année 2020, c'est à dire bien avant la pandémie. La crise sanitaire n'a donc pas été le déclencheur de la réflexion de la Direction sur ce sujet mais plutôt une aubaine et un laboratoire pour l'accélérer.

Pour la CGT, deux arguments conduisent la Direction à amorcer cette négociation :

- Le premier est une question de responsabilité. En effet, aujourd'hui, le manager prend sur lui pour accorder une dérogation sur l'utilisation du véhicule professionnel. Un accord cadrera les choses et reportera la responsabilité sur l'agent qui utilise ce véhicule.
- Le deuxième réside dans les gains financiers au travers, entre autres, d'une productivité accrue, d'une réduction des effectifs ou encore d'économies réalisées sur les locaux. La CGT a exigé que ces éléments lui soient présentés.

Enfin, si aucun accord n'est trouvé, la Direction n'écarte pas de recourir à son 49.3 par le biais d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE). Est-il donc bien utile de négocier ?

Quoi qu'il en soit, il est impératif que les agents s'emparent de la question sur les sites de travail.

